

# Vers la fin des bagnes-asiles ?

Les internés et ceux qui croupissent dans les annexes psychiatriques des prisons sont de véritables enterrés vivants. Poursuite de notre enquête sur ces damnés de l'ombre, abandonnés de tous, laissés sans soins, et dénués de tout espoir de libération.

Denis Desbonnet

**D**epuis la parution du premier volet de ce dossier en décembre 2014, l'actualité nous a ratrapés. Il y a d'abord eu l'incroyable – et très discutabile – retournement de situation dans l'« affaire Van Den Bleeken » (*lire en p. 58*). A ce propos, les déclarations de Koen Geens, ministre de la Justice, laissent entrevoir un espoir de solution. Pas uniquement pour ce cas hyper-médiatisé, mais peut-être pour l'ensemble de ses compagnons de galère et de souffrance. Ensuite, on a assisté aux sorties simultanées de plusieurs créations culturelles traitant de cette probléma-

tique jusqu'ici totalement occultée. Deux documentaires, *La Nef des Fous* et *999*, sont consacrés aux annexes. *La Pensée*, spectacle présenté par le Théâtre de Poche, est quant à lui centré sur le personnage d'un meurtrier en attente d'être fixé sur son sort : la prison ou l'asile.

Reste à espérer que cette subite et publique révélation au grand jour d'un scandale qui perdure depuis des décennies contribue à y mettre un terme. Qu'à court terme, on trouve une solution enfin humaine et digne d'un Etat de droit qui se veut une « démocratie avancée ». □

## Le cimetière des vivants

*La Nef des Fous* est un extraordinaire documentaire sur l'annexe de la prison de Forest. Il est l'oeuvre de deux réalisateurs, Eric D'Agostino et Patrick Lemy, qui ont osé une plongée au cœur des ténèbres, derrière les portes blindées de ce sinistre bague-asile. Rencontre.

Propos recueillis par Denis Desbonnet (CSCE)

**E**ric D'Agostino nous a parlé de ce « Continent Noir » ignoré de presque tous. Il nous a aussi conté les formidables rencontres qu'il a eues le bonheur de réaliser au cours de ce voyage initiatique, de l'autre côté du miroir, avec ces réprouvés enterrés dans leur « cimetière des vivants ». Il a saisi des morceaux de la vie de ces hommes enfermés, parfois au moins autant en eux-mêmes, hallucinés, en proie à leurs fantômes et leurs démons. Des hommes en souffrance. En attente d'une improbable délivrance.

**Ensemble ! : Qu'est-ce qui vous a amenés, vous et votre confrère, à réaliser un film sur un sujet aussi difficile et assez méconnu ?**

**Eric D'Agostino :** Je pense que j'ai eu envie de découvrir un monde in-

connu, cette part de mystère. Et pas par simple « curiosité » : ce sont mes peurs que je suis allé chercher, sans en être conscient.

Un copain m'a un jour présenté Vincent Spronck, le directeur de la prison de Forest, Il m'a parlé des annexes psychiatriques, dont j'ignorais jusqu'à l'existence. Je lui ai demandé de m'y emmener. Il a accepté. J'y ai passé quelques heures : le plus gros choc de ma vie ! Jamais je n'aurais imaginé voir quelque chose d'aussi incroyable en Belgique. On se croirait revenu au Moyen-Age. Cela m'a à ce point bousculé que j'y suis revenu, à plusieurs reprises.

Et je me suis confié à Patrick Lemy, la personne la plus proche de moi sur le plan amical et professionnel. Dans un premier temps, il n'a pas voulu entendre parler de la prison.



*Les internés ont tous une trajectoire de vie tragique : enfants mal aimés, abandonnés, salis.*

On peut le comprendre : il habite à égale distance des prisons de Forest et de Saint-Gilles. Il ne voulait pas se laisser envahir davantage par cette réalité. Petit à petit, je lui ai raconté mes expériences, mes émotions, les gars que je rencontrais. Et il a fini par m'accompagner, « pour voir ». Et, comme moi, il a été bouleversé. Et il a fini par monter dans le bateau, cette fameuse « Nef ».

Au début, la RTBF ne nous a pas suivis : « Avec les fous, tu n'as pas un sujet. Ils sont tous fous, c'est tout : il ne se passe rien, tu n'auras rien à filmer... », m'a-t-on dit.

J'ai obtenu de pouvoir tourner quelques images dans l'annexe, avec une petite équipe. J'en ai parlé à Aurélien Bodinaux, le producteur de chez « Néon Rouge ». Je lui ai raconté les êtres humains derrière les barreaux, les vies brisées. Il m'a aussitôt dit : « Eric, si tu fais ce film, je te suis ! ». J'ai pris une pause-carrière à la RTBF, et je me suis lancé à temps plein sur le film.

### Comment s'est déroulé le tournage en ces lieux aussi particuliers ?

La première année, nous avons été à la rencontre des détenus, sans caméra. On passait nos journées à boire des cafés et fumer des clopes avec les « prisonniers ». Au fil du temps, les choses ont mûri : on a progressivement découvert la nature des

fallait aussi tenir « sur la longueur ». A un moment ou à un autre, inévitablement, tu fais des conneries. Tu fraternises avec les détenus : tu perds les risques de vue et tu franchis la ligne rouge. Un jour, j'ai embrassé un détenu : c'est totalement proscrit par le règlement. Cela a failli nous coûter cher.

Et puis, il y a eu l'épisode des psychiatres : ils nous ont virés pour cinq mois ! Je pense qu'ils ont eu peur de notre « influence ». Leur argument ? Nous n'étions pas psys, et donc pas qualifiés pour recevoir les confidences des internés. Le tournage s'est donc arrêté pendant cinq mois. Du jour au lendemain, nous étions dehors, sans avoir pu saluer ces gars que nous avions côtoyés si longtemps.

Notre retour a finalement été accepté, mais à la condition que nous obtenions l'accord écrit des détenus et... de leur famille !

Mission impossible : quel parent pouvait accepter que l'on fasse de la « publicité » autour d'un proche détenu dans une annexe psychiatrique ? Eh bien nous avons obtenu l'accord du papa de Jean-Marc et de celui de Noël. Nous avons donc pu terminer le tournage. Et dire au revoir à tous les autres détenus, qu'on avait côtoyés pendant tous ces mois.

### Comment se retrouve-t-on en annexe psychiatrique ? Pourquoi pareil destin ?

La majorité de ces mecs sont des enfants battus, abandonnés, traumatisés dans leur prime jeunesse, et qui n'ont pas eu – ou très peu – d'affection paternelle et maternelle. Ils ont souvent été abusés par leurs parents. Certains ont grandi dans une famille monoparentale, tel Patrick, « élevé » par une mère prostituée et absente. On trouve beaucoup d'enfants adoptés, aussi, pour qui ça s'est mal passé. Tous ces détenus proviennent de pensionnats pourris, d'écoles-poubelles, avant de connaître les IPPJ, puis la prison : l'engrenage infernal.

Il faut casser cette spirale ! On doit faire en sorte que ces petits « kets » soient portés, dès l'école gardienne. Quand les parents sont absents, il faut que la société prenne le relais. Sinon, nous sommes coupables. C'est



Eric D'Agostino, l'un des deux réalisateurs de La Nef des fous.



## QUAND LE CINÉMA SE FAIT DÉLIVRANCE

Jean-Marc est sorti de l'annexe. Il était présent à l'avant-première du film. Il a laissé un message sur le répondeur d'Eric.

« Allô, Eric ? C'est Jean-Marc. Je voulais encore te remercier pour hier. Je me sens vraiment bien. Je me suis senti redevenir moi-même... Toutes ces choses... Ça m'a fait un bien fou, quoi. T'as pas idée. J'ai l'impression d'être vivant, grâce à vous, à nous, tout ce monde... Ce film m'a donné plein de choses magnifiques ! Ça va me permettre de rebondir. Avoir été là, et après, plein de gens sont encore venus me voir, m'ont posé plein de questions. Voilà, quoi : toutes ces émotions... J'ai pleuré, encore après. Comme un dé clic, un « clap » : tout était bloqué, et là... »

une question de positionnement politique personnel. Nos consciences sont obscurcies par l'abêtissement, la peur et l'ignorance. Il faut plaider inlassablement pour un investissement, volontariste, d'une part dans l'éducation et, de l'autre, dans la mixité sociale.

A de rares exceptions près, ces gens souffrent de pathologies plus ou moins lourdes. Certes, on n'a pas de solution à la folie, et encore moins à la folie criminelle. Mais, pour paraphraser Foucault, la façon dont la société traite ses fous est un bon indicateur de son état de santé. Notre société ne fait rien pour régler cette problématique terrible. On fait tourner ces gars (et aussi des filles, dans les annexes pour femmes) une vie entière, d'annexe en annexe : un vrai scandale quand on sait que l'enfermement dans une annexe est prévu pour être provisoire.

Et sans durée de peine ! Pour les internés psychiatriques, le terme de la peine, c'est « la guérison ». Or dans pareil environnement, une guérison est tout simplement impossible ! Autrement dit, c'est la détention à perpète, jusqu'à ce que mort s'ensuive. □

**« Dans pareil environnement, une guérison est tout simplement impossible ! »**



NÉON ROUGE PRODUCTION

tourments de nos personnages, ce quelque chose de très profond qui les habite et qui, chez certains, tourne en aspirations criminelles.

Car il faut rester lucide : ce ne sont pas des enfants de cœur. Au début, les gardiens laissaient la porte de la cellule ouverte. Au fil du temps, on nous a laissé plus d'autonomie. « Tu veux aller voir Melek (le « dur » qu'on voit dans le film) ?, m'a lancé un gardien. D'accord, mais à tes risques et périls. Moi, je referme derrière toi. »

Ce n'est pas seulement là, dans ce risque physique que nous encourions, que résidait la difficulté. Il

# Affaire Van Den Bleeken : (médiocre) coup de théâtre

Alors que Frank Van Den Bleeken s'apprêtait à recevoir l'euthanasie qu'il avait demandée, celle-ci lui a été refusée.

Retour sur ce retournement de situation avec Jos Vander Velpen, son avocat.

**E**nsemble ! : La presse, plus exactement *Le Soir*, nous a appris que Frank Van Den Bleeken renonçait à sa demande d'euthanasie et qu'il était en négociation avec le ministre de la Justice...

**Jos Vander Velpen** : J'ignore comment *Le Soir* a trouvé ses « informations », mais c'est faux. A aucun moment Frank Van Den Bleeken n'a laissé tomber sa demande d'euthanasie. Sa demande est sincère. Mon client n'a pas changé d'avis. Cette volte-face est l'œuvre exclusive du Docteur Cosyns, lequel a changé d'avis cinq jours avant la date convenue pour l'euthanasie de Van Den Bleeken. Celui-ci n'avait dès lors pas d'autre choix que d'accepter son transfert dans la nouvelle unité thérapeutique de Gand et, à terme, dans un établissement des Pays-Bas.

**Avez-vous une idée de ce qui a donc pu motiver ce changement à 180 degrés du médecin ?**

Je ne peux que formuler des suppositions. En tout cas, moi, je ne peux pas souscrire aux « arguments » qu'il a avancés dans la presse. Ce qui s'est passé est très, très grave. Mon client a vraiment le sentiment d'avoir été le jouet d'une comédie. Il s'était préparé, longuement, à cette issue ultime, avec sa famille. Et voilà qu'à la dernière minute, on lui impose un changement de décision, alors qu'il n'avait rien deman-

dé ! J'estime que le Docteur Cosyns a le devoir de s'expliquer, sincèrement et complètement.

**Koens Geens** semble néanmoins avoir quelques capacités d'empathie... Cela n'ouvre-t-il pas des perspectives pour le sort de votre client et, au-delà, pour celui de tous les internés ?

On verra s'il tient parole. On verra si Van Den Bleeken recevra un vrai traitement dans la nouvelle institution de Gand et si, à terme, il sera bien transféré aux Pays-Bas, dans ce centre où il avait demandé à être placé. Si c'était le cas, cela constituerait indubitablement une amélioration pour lui.

Pour ce qui est du sort des internés en général, je ne suis pas sûr qu'il s'améliore à court terme. Cela dit, je dois me centrer sur le dossier particulier de mon client. Je me suis toujours refusé à faire de son cas un « bélier » pour une cause plus large, si juste soit-elle.

Mais cela ne m'empêche pas de penser qu'il sera nécessaire de prendre à bras-le-corps cette problématique des internés, sous tous ses aspects. Il y a énormément à faire. Cela va de soi : j'espère que cette affaire mènera à une révision radicale, une réforme de fond dans ce domaine, et à une véritable amélioration du sort de ces détenus, qui sont d'abord des malades. □



*Solitude, ennui, absence d'espérance : la détresse des internés (ici dans l'annexe psychiatrique de Forest, pendant le tournage de La Nef des Fous) est sans fond.*

## Pas d'alternative pour les internés

Youri Caels est le coordinateur francophone de la Plate-forme Santé Mentale. A ses yeux, cela ne fait aucun doute : les établissements de Défense sociale ne sont pas des lieux de soins. Et, dans les annexes des prisons, les internés sont abandonnés à leur sort. Interview.

Propos recueillis par Denis Desbonnet (CSCE)

**E**nsemble ! : Quel « type » de personnes trouve-t-on dans les établissements de Défense sociale ?

**Youri Caels** : La loi conditionne l'enfermement en Défense sociale à une série de conditions : un diagnostic confirmant que la personne est bien atteinte d'une maladie mentale, le fait qu'elle représente un péril grave pour elle-même ou pour autrui, et l'absence d'alternative à une telle hospitalisation contrainte. La personne doit également avoir écopé d'une condamnation d'au moins un an.

Le Centre de Recherche en Défense sociale, lié aux Marronniers, a mis sur pied des groupes de travail pour étudier le profil des internés. Ils sont arrivés à la conclusion que la moitié des internés en Défense sociale souffrent de retard mental.



NÉON ROUGE PRODUCTION

Les autres sont atteints de troubles sexuels.

Le risque de récidive est, par définition, impossible à évaluer avec précision. On fonctionne avec une grille d'évaluation, qui va de *low* à *high risk*. Mais elle n'a aucune valeur scientifique.

Dans ce genre de condamnation pour des faits en relation avec un état pathologique, on ne peut pas à proprement parler de « guérison ». On peut viser une « stabilisation » de l'état de la personne, ce qui représente déjà un progrès : tel devrait être l'objectif poursuivi.

Il n'y a pas d'offre de traitement spécifique adapté à ce type de patients. En outre, les institutions adaptées pour le traitement des troubles sexuels sont très rares du côté francophone. Il existe bien quelques initiatives, menées notamment par le Docteur De Pauw à l'Hôpital Van Gogh de Charleroi, ou par Pierre Titeca, à Bruxelles. Pour le reste, on est dans une logique d'enfermement, de « parquage ».

Et que dire de la durée de la détention ! Elle est laissée à l'appréciation du tribunal des peines. Il tient partiellement compte de l'avis des psychiatres, qui sont consultés par les magistrats, mais seulement à titre « d'invités ».

**Et quid des annexes psychiatriques, où l'on retrouve, en principe, des personnes en attente de jugement ?**

Les annexes psychiatriques consti-

tuent souvent la première étape, avant l'établissement de Défense sociale, où sont envoyés les internés qui ont été jugés. L'enfermement dans les annexes est prévu pour être provisoire. On y place les condamnés qu'on estime ne pas pouvoir laisser en liberté, et qui doivent être enfermés à part, vu leur état mental. Parfois aussi, on y verse des détenus « normaux », mais qui ont brusquement « décompensé ». Sous l'angle du traitement, il n'y a quasiment rien. Autre problème : les détenus sont très souvent « ballottés » d'une

prison à l'autre, d'un service médical à un autre. On a peu de prise sur les services médicaux : ils font ce qu'ils veulent, ce sont eux qui déterminent le traitement. Ce n'est pas pour rien que, dans les rapports de l'Observatoire des prisons, la majorité des plaintes concerne des problèmes de santé et d'accès aux soins.

La prison n'a jamais été un lieu visant la réinsertion, même pour les détenus « normaux ». Les internés, qui souffrent de troubles mentaux ou de retard mental, sont, eux, laissés dans un abandon presque total.

**Mais alors, quelle(s) alternative(s) ?**

La question se résume à ceci : quel véritable suivi en termes de soins en Défense sociale ? Si la personne a été jugée non responsable de ses actes, c'est bien qu'elle a droit à un traitement ! Et cela relève davantage de l'hôpital (fût-ce en section fermée) que de la prison. Mais il y a un manque criant de structures, de moyens et de places : la Communauté française ne compte que deux établissements de Défense sociale...

En Flandre, il y a eu cette idée de créer des Unités médico-légales, davantage centrées sur les soins. Ce qui va dans le bon sens : idéalement, la gestion, le suivi et l'encadrement de ce genre de personnes devraient dépendre totalement du secteur de la Santé. Mais,

□ □ □

## LA FRILOSITÉ DU SECTEUR DE LA SANTÉ MENTALE FACE AUX INTERNÉS

« Les institutions de Santé mentale sont réticentes à accueillir ce type de personnes qui sont passées à l'acte. Dès qu'il y a un doute, on enferme. On ne prend aucun risque. Pourtant, lorsqu'on travaille en psychiatrie, le risque fait partie du quotidien. Si on a choisi d'embrasser cette profession, ce n'est pas uniquement pour s'occuper de petites dépressions ! On devrait être prêt à être confronté à une certaine "dangerosité".

En cas de récidive, les psys qui ont suivi la personne se verront reprocher d'avoir mal évalué le risque, ou de n'avoir pas assuré un suivi thérapeutique adéquat. Il y a à peu près un an, un médecin marseillais a été condamné pour ce type de motif. Et dans l'affaire Geneviève Lhermitte, son ex-psychiatre a également fait l'objet de poursuites. Tout cela n'incite pas le secteur de la Santé mentale à assumer le risque... »

malgré ces quelques avancées, on sent bien que le climat est de plus en plus sécuritaire : la Justice l'emporte sur la Santé publique.

Par ailleurs, pour qu'un interné soit libérable, il faut qu'il y ait une possibilité d'hébergement alternatif. Or vu le manque de places et la friilosité du secteur de la Santé mentale à prendre le relais, bon nombre de personnes en Défense sociale sont hébergées dans des structures non agréées. Face à cela, l'idée a alors germé de créer des « pensions sociales ». L'objectif serait de fixer un cadre légal, afin de mieux contrôler les structures d'accueil des ex-internés, de les forcer à coopérer avec les secteurs de la Santé et du Social.

Une autre piste serait aussi d'aug-

**« Pour les vrais psychopathes, la question reste posée : quelle réelle possibilité d'éviter la récidive ? »**

menter la capacité d'accueil des maisons de soins psychiatriques, en y créant des places « fermées » pour ces patients. Ou encore, de mettre sur pied des « habitations protégées ». Mais, pour des raisons budgétaires et d'agrément, la création de nouvelles places dans ces structures alternatives n'est possible que si, en parallèle, on ferme des places dans le secteur hospitalier. Donc, la pénurie de places est chronique... □